



Gestion des événements indésirables en ESSMS - module 1

Informations pratiques

Durée : 1 jour (7h)

Format : présentiel

Secteur : médico-social

Nbre de participants : 10 à 18 max.

Tarifs

INTER :

Adhérents : gratuit

Non adhérents : non accessible

INTRA : sur demande

Adhérents : 1 500 €

Non adhérents : 2 000 €

La gestion des événements indésirables est un enjeu majeur pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des accompagnements dans les établissements médico-sociaux.

Tous les événements indésirables méritent d'être signalés et/ou déclarés, puis analysés afin de comprendre les raisons de leur survenue. Cette démarche aboutit à la mise en place d'actions pour éviter que ces événements ne se reproduisent. Elle permet ainsi d'améliorer ses pratiques professionnelles et de sécuriser les accompagnements et les soins promulgués auprès des personnes accompagnées.

L'appropriation de cette démarche nécessite le développement d'une véritable culture de sécurité au sein des organisations. Pour intervenir en amont de la survenue des événements indésirables, l'identification de ces derniers et des risques associés est donc primordiale.

Depuis la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, un cadre légal est défini par l'article 161 du code de la santé publique. Ce cadre impose aux ESSMS d'informer les autorités administratives compétentes de tout événement indésirable grave lié aux soins. L'objectif est de renforcer la protection des personnes accompagnées dans les établissements médico-sociaux.

Par ailleurs, la gestion des événements indésirables fait partie des critères impératifs s'inscrivant dans la nouvelle évaluation de la qualité des ESSMS portée par la HAS.

L'appropriation de ce sujet par toutes les parties prenantes est un véritable enjeu pour les organisations.

Public

Formation proposée à tous les professionnels des établissements médico-sociaux impliqués dans la gestion des événements indésirables.

- Professionnel en charge de la qualité (qualiticiens, responsables/coordonateurs qualité, RAQ...)
- Equipe d'encadrement
- Professionnels médicaux et paramédicaux
- Représentants des personnes accompagnées (membres du CVS)

Prérequis

Aucun

Objectifs

Objectifs généraux :

- De s'inscrire dans une démarche de culture de sécurité
- Comprendre les étapes depuis le signalement, l'analyse et jusqu'au suivi des actions d'amélioration

À l'issue de la formation, les participants devront être capables de :

- comprendre le concept de la culture sécurité et son management
- définir ce qu'est un évènement indésirable (EI) et ses déclinaisons (EIAS, EIG, EIGAS, etc.)
- connaître les enjeux réglementaires du signalement et de la déclaration, spécifique aux ESSMS
- structurer la gestion des EI

Contenu & séquençage

Matin (durée 3 h 30)

- Appréhender la culture de sécurité
- Les événements indésirables : définition et typologie
- Les exigences de la réglementation du signalement et de la déclaration

Après-midi (durée 3 h 30)

- Causes et mécanismes de survenue des événements indésirables
- Définir un circuit de signalement et de déclaration des EI au sein de son établissement

Intervenant(s)

Chaque session de formation est animée par un membre de l'équipe opérationnelle expert de la méthodologie.

Au besoin, la session peut être coanimée avec un professionnel impliqué dans les démarches qualité au sein d'un ESSMS issu du réseau de personne ressource de la SRA Occitanie.

Méthodes pédagogiques

Les moyens utilisés pour développer l'apprentissage et remplir les objectifs de la formation s'appuient sur des :

- **méthodes affirmatives** pour l'acquisition et/ou l'approfondissement de connaissances et compétences sous forme d'apports théoriques
- **méthodes actives** par la mise en situation : création d'outils, analyse de situation, mise en pratique collective
- **méthodes expérientielles** par le partage de pratiques et d'expériences entre participants et formateurs

Modalités d'évaluation et de suivi

- Recueil des attentes
- Auto-positionnement
- Quizz d'évaluation des compétences visées en amont et en aval de la formation
- Évaluation de la formation par les participants
- Attestation de fin de formation

Vos contacts

Pour plus d'information, nous vous recommandons de vous adresser au service formation :

formations@sra-occitanie.fr

Tél. 05 67 31 21 30

La SRA Occitanie s'engage dans une démarche d'accès pour tous aux formations et notamment pour les personnes en situation de handicap. Notre organisme veille à mettre en œuvre des adaptations matérielles et organisationnelles et demande à chaque participant ou établissement inscrivant des participants de nous informer des besoins en

Programme créé en janvier 2024

Dernière réactualisation en mai 2024